

VILLE DE GENÈVE

# Les petites entreprises ne paieront pas encore pour leurs déchets non triés

PIERRE COMMON

Voilà un an et demi que toutes les entreprises du canton de Genève devraient payer la levée de leurs déchets non triés. C'est du moins ce qui était prévu par le canton, afin de les inciter à trier davantage et de concrétiser le principe du pollueur-payeur prévu par la législation fédérale. Pour les communes, la mesure s'est toutefois révélée compliquée à mettre en œuvre. C'est notamment le cas en Ville de Genève, où de nombreuses micro-entreprises exercent leurs activités dans des immeubles d'habitation, dans lesquels leurs sacs-poubelle sont très difficiles à différencier de ceux des ménages. Le règlement municipal, entré en vigueur en janvier 2018 pour concrétiser cette politique, a été si contesté que la Ville a décrété un moratoire. Hier, canton et Ville ont annoncé ensemble qu'ils allaient se donner davantage de temps pour trouver une solution plus satisfaisante, à partir de 2021.

## CODIFICATION DE LA PRATIQUE

Dans l'intervalle, les micro-entreprises (huit employés au plus) et les associations sans but lucratif verront leurs déchets non triés collectés gratuitement par la Ville. Contraire-

ment à la situation qui prévalait auparavant, la quantité ne sera plus limitée à deux sacs de 110 litres par semaine. «Ce n'est qu'une codification de la pratique», explique Guillaume Barazzone, conseiller administratif en charge de l'environnement urbain et de la sécurité. «Dans un immeuble d'habitation, il est en effet très difficile de savoir quels sont les sacs-poubelle qui proviennent d'une entreprise.» En clair: la limite n'était pas appliquée. Les restaurants et les tea-rooms ne bénéficieront cependant pas de cette levée gratuite, pas plus que les fondations, malgré la demande du Conseil municipal en ce sens. Quant aux moyennes entreprises (jusqu'à deux cent cinquante employés), elles auront accès aux écopoints dès 2020, ce qui devrait les inciter à trier pour diminuer leur facture de levée des déchets.

## 2023: TAUX DE RECYCLAGE DE 60%

La Ville et le canton réfléchiront entretemps à une nouvelle politique des déchets permettant de répondre aux insuffisances de la politique actuelle. Elle pourrait notamment viser à diminuer les trajets des différentes entreprises de collecte, qui viennent parfois chercher



PHOTO: PXSHERE

**LES DÉCHETS DES MICRO-ENTREPRISES** qui exercent leur activité dans des immeubles d'habitation en Ville de Genève sont difficiles à différencier de ceux des ménages.

chacune des déchets dans des entreprises voisines. «On pourrait imaginer passer d'une logique d'entreprise à une logique de territoire», explique Antonio Hodgers, conseiller d'Etat en charge du Département du territoire. «On diviserait la Ville en zones et pour chacune d'elles, on déléguerait la collecte à une entreprise à travers un appel d'offres.» Il s'agit aussi d'harmoniser les politiques des différentes communes, aujourd'hui très différentes.

L'objectif est d'atteindre un taux de recyclage de 60% en 2023, quand entrera en service la nouvelle usine d'incinération de Cheneviers IV, et que la capacité d'incinération du site passera de deux cent cinquante mille tonnes à cent soixante mille tonnes. Antonio Hodgers est d'avis qu'il faudra tôt ou tard instaurer l'obligation de trier les déchets, alors que le canton se contente pour le moment d'encourager à le faire.

«La politique du canton va dans le bon sens», estime Bernard Giroud, président de l'association Recycleurs de Genève. «Les priorités sont de réduire la quantité de déchets à la source, même si c'est peut-être un vœu pieux de recycler et seulement ensuite d'incinérer en récupérant l'énergie.» ■